

Bangui, le 01 Mars 2021

Note Circulaire N°01/21

Régime des mémoires de fin d'étude (Licence-Maîtrise)

A compter de la date de signature de cette circulaire et en conformité avec le Règlement Intérieur et Pédagogique de CAMSCHOOL, tous les mémoires seront rédigés et soutenus dans le respect de la procédure suivante.

Article 1- La répartition des mémoires pour la direction se font entre les enseignants chercheurs de CAMSCHOOL en fonction de leurs spécialités respectives :

- a) Seuls les Enseignants-chercheurs intégrés à CAMSCHOOL et/ou intégrés dans le processus de l'Ecole Doctorale de l'Université de Bangui peuvent prétendre encadrer des mémoires de Licence ;
- b) Seuls les Enseignants-chercheurs intégrés à CAMSCHOOL et/ou intégrés dans le processus de l'Ecole Doctorale du LAME peuvent prétendre encadrer des mémoires de Licence. Seuls les Docteurs sont autorisés à encadrer les mémoires de Master. Les enseignants chercheurs inscrits en thèse pourront être autorisés à encadrer sous la supervision d'un Docteur et à défaut le Directeur des Etudes qui a le grade de Directeur de Recherche.

Article 2- A compter de l'année académique 2020-2021, tous les jurys de soutenance des mémoires de Licence 3 et de Maîtrise sont astreints à l'usage d'une grille d'évaluation conformément aux consignes du Règlement Intérieur et Pédagogique de CAMSCHOOL fixant une note d'excellence au maximum (voir article 4) en adéquation avec la mention reconnue par tous les partenaires.

Article 3- Les jurys de soutenance des mémoires ne sont plus habilités à communiquer les notes de soutenance qui devront être validées définitivement par le jury de délibération. Ils sont seulement autorisés à donner les mentions obtenues par les étudiants.

Article 4- Désormais, toute note supérieure à 16/20 doit faire l'objet en sus du procès-verbal d'un « Rapport d'approbation de qualité », confirmant la qualité irréprochable du document engageant la probité et la sincérité des membres du Jury.

Article 5- Le flagrant délit de plagiat est sanctionné par le Règlement Intérieur et Pédagogique de CAMSCHOOL ; toute citation doit faire l'objet d'une référence ; un contrôle systématique (par scanage) sera effectué par la Direction sur la base des fichiers électroniques des mémoires que les étudiants devront obligatoirement déposer dans une clé USB qui sera conservé par l'administration.

Article 6- Cette procédure du régime des mémoires est partie intégrante du Règlement Intérieur et Pédagogique.

Pr Henri KOULAYOM
Agrégé des Facultés des Sciences Economiques et de Gestion